



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/22
29 octobre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4-8 décembre 2024
Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire¹

**RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE L'ANNÉE 2024
(Partie II)**

Introduction

1. Conformément à la pratique établie pour la préparation du rapport global d'achèvement de projet (RAP), la liste contenant les rapports d'achèvement de projet en suspens attendus pour la 95^e réunion a d'abord été envoyée aux agences bilatérales et d'exécution en œuvre en juillet 2024 et a été suivie d'une liste mise à jour en septembre 2024 tenant compte des présentations déjà reçues.
2. Conformément à la décision 94/14 b), l'Administratrice principale, Surveillance et évaluation (APSE) a demandé aux agences de donner les raisons de l'absence de présentation des RAP dus pour la 95^e réunion, le cas échéant.² Parmi les raisons variées évoquées figuraient des retards dans la livraison des équipements par les fournisseurs et des problèmes d'approvisionnement, des problèmes d'installation et de mise en service des équipements, des problèmes de visa, les conditions météorologiques observées dans le pays, et des problèmes politiques et de sécurité qui ont entraîné la fermeture des frontières et compliqué l'expédition des équipements, donnant ainsi lieu à des retards dans l'achèvement des projets.
3. Au total, huit RAP relatifs à des projets pour accords pluriannuels, dont la liste est donnée dans l'annexe I du présent document, ont été remis après la 94^e réunion et avant l'échéance convenue pour la prise en compte à la 95^e réunion. Ils correspondent aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), dont sept pour la phase I et un pour la phase II. Aucune présentation n'a été reçue sur des projets individuels pour ce rapport global.

I. Résumé des informations des rapports d'achèvement des projets pour accords pluriannuels

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

² Cela concerne six projets pour accords pluriannuels et un projet individuel.

I.1 Vue d'ensemble des informations des rapports d'achèvement des projets pour accords pluriannuels

4. Des 312 projets pour accords pluriannuels identifiés comme achevés dans le rapport périodique de 2023, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 306 RAP avant la 95^e réunion, dont 298 ont été reçus avant la 94^e réunion et huit après, ce qui se traduit par six RAP en suspens, comme indiqué dans le tableau 1. Les six RAP en suspens figurent à l'annexe II du présent document. De plus, les 11 RAP pour accords pluriannuels en suspens dus par décision en 2025 figurent à l'annexe III du présent document.

Tableau 1. Vue d'ensemble des RAP pour accords pluriannuels

Agence	Achevés	Reçus avant la 94 ^e réunion	Reçus après la 94 ^e réunion	En suspens
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne	13	13	0	0
Japon	1	1	0	0
PNUD	62	62	0	0
PNUE	120	112	5	3
ONUDI	80	75	2	3
Banque mondiale	27	26	1	0
Total	312	298	8	6

5. Le tableau 2 indique les fonds globaux décaissés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminées et les retards d'achèvement des huit projets pour accords pluriannuels pour lesquels des RAP ont été reçus depuis la 94^e réunion, et qui ont été intégrés au présent rapport global pour examen à la 95^e réunion.

Tableau 2. Vue d'ensemble du budget, des SAO éliminées et des retards dans les RAP pour accords pluriannuels soumis après la 94^e réunion

Agence	Financement des accords pluriannuels (\$ US)		Consommation éliminée (tonnes PAO)		Retard moyen (mois)*
	Approuvé	Décaissé	Approuvée	Réelle	
PNUE	2 931 485	2 621 142	28,4	13,9	0,0
ONUDI	2 283 260	1 936 577	28,5	28,6	25,4
Banque mondiale	6 594 732	5 938 832	137,2	134,5	0,0
Total général	11 809 477	10 496 551	194,1	177,0	6,3

* La moyenne totale est fondée sur le total des huit RAP pour accords pluriannuels reçus, figurant à l'annexe I.

I.2 Raisons des retards de mise en œuvre de projets pour accords pluriannuels et mesures prises

Plan de gestion de l'élimination des HCFC

Raisons des retards

6. Les agences ont remis sept RAP pour accords pluriannuels pour la phase I et un RAP pour accords pluriannuels pour la phase II des PGEH. Diverses causes de retard dans la mise en œuvre des projets ont été signalées, notamment les dispositions du Comité exécutif, le faible décaissement des fonds et des facteurs externes tels que la pandémie de COVID-19, la stabilité de la sécurité dans le pays et les problèmes de marché ayant une incidence sur le choix des technologies.

7. Il a été signalé, dans la catégorie des dispositions du comité exécutif et des facteurs externes, que certaines exigences de projet liées aux choix technologiques que les entreprises devaient adopter ont entraîné des retards dans certains cas. Dans un cas, la décision du pays concernant la transition du secteur de la réfrigération vers des technologies HFC à faible PRP a nécessité plus de temps afin de prendre en

compte toutes les implications nationales pour le secteur. Ceci a retardé la mise en œuvre du projet, car les entreprises avaient besoin de plus de temps pour décider de participer ou non au processus de changement de technologies. S'agissant d'un autre projet, il a été signalé que la technologie initialement prévue pour la transition n'était pas disponible dans le pays, et qu'il était difficile de trouver des entreprises admissibles volontaires pour participer aux projets d'adoption de technologies de remplacement des HCFC.

8. Pour un projet, il a été demandé au pays³ de travailler en étroite collaboration avec l'agence d'exécution afin de réviser le plan d'action et de soumettre les documents requis afin de surmonter les retards de remise des rapports financiers et périodiques requis pour l'approbation des différentes tranches de la phase I. Ces retards ont été causés par des difficultés internes et externes au pays et ont demandé un certain temps pour être surmontés.

9. Pour un autre projet, le Comité exécutif a accordé lors de sa 88^e réunion, à titre exceptionnel, une prorogation de la date d'achèvement de la phase I du PGEH jusqu'au 31 décembre 2023. Cela a permis d'achever les activités prévues liées à l'élaboration d'un plan national de gestion des déchets de réfrigérants.

10. En ce qui concerne le faible décaissement des fonds, l'agence a indiqué que la situation en matière de sécurité et la guerre civile dans le pays ont entraîné des changements au niveau du gouvernement et de l'Unité nationale de l'Ozone (UNO), retardant ainsi le décaissement et, par la suite, la mise en œuvre de la première et de la deuxième tranches.

11. D'autres retards ont été signalés au niveau la signature des accords ou dans l'atteinte du seuil de 20 % de décaissement de la première tranche, ce qui a entraîné des retards dans la mise en œuvre du projet prévu.

12. La pandémie de COVID-19 est toujours considérée comme une cause de retard, entraînant le report d'activités planifiées, telles que des restrictions de voyage ayant un impact sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.

13. Les problèmes de sécurité ont eu des répercussions sur les projets à différents degrés. Dans un pays, en raison de troubles sociaux qui ont entraîné des interdictions de voyager, des changements au niveau de l'UNO et un retard dans l'achèvement du processus de dédouanement des équipements achetés, la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du PGEH a été retardée et la soumission de la demande de la deuxième tranche au titre de la phase I du PGEH a été retardée de quatre ans. Dans un autre cas, la situation en matière de sécurité a retardé l'envoi d'équipements aux entreprises bénéficiaires dans le secteur de la fabrication de mousse et a affecté l'installation et la mise en service des équipements. Seules des activités limitées ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération.

Mesures prises pour combler les retards de mise en œuvre

14. En ce qui concerne le projet pour lequel le pays n'était pas prêt à se reconverter aux solutions de remplacement HFC à faible PRP pour son secteur de la fabrication de réfrigérateurs, le pays, par l'intermédiaire de l'agence, a demandé de restituer la majeure partie du financement approuvé et de réaffecter le solde restant au secteur de l'entretien pour des activités qui pourraient être mises en œuvre facilement. La demande a été approuvée par le Comité exécutif lors de la 90^e réunion.

15. En ce qui concerne les retards causés par le faible décaissement des fonds, les agences ont adopté différentes approches, c'est-à-dire qu'elles ont travaillé en étroite collaboration avec les UNO et se sont concertées avec le Secrétariat du Fonds pour résoudre les problèmes liés à l'atteinte du seuil de 20 % des décaissements, dans le but de pouvoir soumettre les tranches suivantes.

³ Aux 87^e, 88^e et 89^e réunions.

16. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, les UNO ont organisé des réunions en ligne avec les principales parties prenantes jusqu'à ce que les restrictions soient levées. Pour certains autres projets, l'approbation a été obtenue pour proroger la date d'achèvement du projet afin de permettre l'achèvement des activités prévues.

17. Afin de surmonter les retards dus aux problèmes de sécurité, une agence a mené des consultations régulières avec le gouvernement et les parties prenantes tout en restant en contact avec les entreprises et les UNO. Elle a fourni des conseils à distance et une assistance technique à l'UNO sur le cadre juridique couvrant les contrôles des HCFC et des équipements fonctionnant au HCFC, ainsi que sur l'introduction de solutions de remplacement (hydrocarbures, CO₂ et hydrofluoroléfines (HFO)).

18. Pour surmonter le retard causé par le report des choix technologiques et de la participation des entreprises admissibles, une agence a collaboré avec le pays pour reformuler le projet d'élimination des HCFC. Ces changements ont entraîné le retour de fonds dans le secteur manufacturier et la réaffectation des fonds restants au secteur de l'entretien. Cela a permis à l'unité de gestion de projet de prendre directement le contrôle de la gestion des sous-projets, de remplacer les anciennes sociétés de conseil et d'éliminer les entreprises non admissibles et non engagées.

I.3 Enseignements tirés

Plans de gestion de l'élimination des HCFC

Mise en œuvre des projets

19. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets ont mis en évidence le rôle essentiel des UNO dans la supervision et le suivi de toutes les activités prévues et dans le fait d'obtenir pour les projets un impact au niveau national. En outre, les agences ont indiqué que le mode hybride est toujours en cours de mis en œuvre pour surmonter les impacts de la pandémie COVID-19 et qu'il s'est avéré constituer une approche efficace pour garantir l'achèvement complet des activités planifiées d'un projet.

20. Il a également été signalé que la fourniture de matériel de formation aux institutions et aux techniciens en maintenance contribue de manière significative à la création d'un réseau de coopération fructueux entre le personnel de l'UNO, les autorités responsables dans les différents sites et tous les techniciens et institutions de formation professionnelle participants.

21. D'après l'expérience acquise à travers la mise en œuvre du projet, une agence signale que les activités de reconversion devraient être menées en parallèle avec d'autres activités afin d'éviter les retards de mise en œuvre. En outre, la flexibilité dans la mise en œuvre des sous-projets de reconversion est essentielle pour impliquer les entreprises et obtenir des résultats durables.

Renforcement des capacités

22. Les agences ont indiqué que les programmes de renforcement des capacités liés au secteur de l'entretien de la réfrigération, impliquant les services douaniers et d'autres parties prenantes clés, se sont avérés nécessaires pour aider le pays à atteindre les objectifs prévus par le Protocole de Montréal et à progresser vers la transition vers une technologie à faible PRP. L'engagement des autorités douanières a été un facteur clé sur la voie du respect du Protocole de Montréal et de la lutte contre le commerce illicite.

23. Une agence a indiqué qu'elle avait pu intégrer des activités étroitement liées au champ d'application initial de la phase I du PGEH, dans le cadre des activités de renforcement des capacités, lors de la préparation des exigences découlant de l'adoption de l'Amendement de Kigali.

24. Une agence a également indiqué qu'une bonne maîtrise des normes et réglementations en vigueur est essentielle pour garantir la sécurité et la durée de vie des systèmes de réfrigération. L'agence a déclaré qu'une formation continue sur les mesures de sécurité à prendre pour manipuler les réfrigérants inflammables dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation était nécessaire. Il était également important de fournir aux parties prenantes de la réfrigération et de la climatisation une référence rapide aux principales classifications de sécurité et aux techniques de manipulation en toute sécurité des réfrigérants inflammables disponibles sur le marché.

Approche nationale et sectorielle

25. En ce qui concerne l'approche nationale et sectorielle, une agence a fait remarquer la portée et la qualité limitées des programmes d'enseignement technique et professionnel (ETP) proposés dans les pays en développement. Les programmes existants n'étaient pas adaptés aux besoins du marché du travail, les cursus et les programmes étaient obsolètes et les institutions ne disposaient pas des outils et de l'équipement nécessaires à un enseignement pratique. En outre, certains ateliers d'entretien ne disposaient pas des outils et équipements appropriés pour suivre les bonnes pratiques adoptées dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération industrielle et commerciale. Ainsi, la fourniture d'outils et d'équipements d'atelier a été très importante pour parvenir à élaborer des programmes d'ETP actualisés dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération.

26. Il a également été signalé qu'un entretien et une maintenance efficaces dans le secteur de la climatisation et de la réfrigération étaient essentiels pour réduire les fuites de réfrigérant, minimiser les émissions indirectes provenant d'équipements inefficaces sur le plan énergétique et créer d'importants débouchés professionnels. Il est nécessaire d'améliorer encore l'entretien, la maintenance et l'élimination des déchets dans le secteur de la réfrigération. Il a été suggéré qu'il serait possible d'y parvenir en garantissant un seuil minimum de formation et de certification des techniciens en entretien, ainsi qu'un cadre politique approprié pour aider à formaliser le secteur de l'entretien dans le pays. Parmi les autres conditions à remplir pour atteindre l'élimination des HCFC figurent la mise en place d'un cadre politique avantageux et d'une infrastructure de récupération, de recyclage et de régénération au niveau de l'élimination, un plan d'action sectoriel solide et réalisable, des feuilles de route technologiques et une politique environnementale favorable.

27. Les enseignements tirés révèlent que les éléments clés d'un programme efficace et durable de récupération et de recyclage dans un pays ont été le renforcement des capacités des ateliers d'entretien locaux plutôt que la création de centres de récupération et de recyclage locaux ou régionaux ; l'inclusion de la conservation des réfrigérants à travers la récupération et le recyclage ainsi que la manipulation en toute sécurité des technologies de remplacement dans les programmes des écoles professionnelles et les programmes de formation des techniciens en entretien ainsi que l'introduction de contrôles d'étanchéité obligatoires pour une récupération et un recyclage efficaces des mélanges de réfrigérants, car ces contrôles empêchaient la décomposition des mélanges. En outre, la mise à disposition d'outils et d'équipements adéquats pour la récupération et l'analyse des réfrigérants, ainsi que l'amélioration considérable des connaissances et des compétences pratiques acquises pour les bonnes pratiques d'entretien ont contribué de manière significative aux résultats du projet.

Cadre politique et réglementaire

28. Les agences ont indiqué que, dans de nombreux cas, les pays ont réussi à adopter des cadres réglementaires et institutionnels efficaces qui ont permis une bonne gestion et un bon suivi des substances réglementées et la réalisation des objectifs d'élimination du Protocole de Montréal.

29. Dans certains pays, il a été suggéré de formuler des politiques d'élimination des HCFC et d'appliquer des règles et des réglementations au départ de la mise en œuvre des activités des projets afin de favoriser une mise en œuvre harmonieuse des projets d'investissement. Les politiques et les réglementations

relatives aux secteurs ou industries ciblés doivent être développées et diffusées afin d'attirer l'attention et l'intérêt des entreprises et de soutenir la gestion et l'élimination des substances réglementées.

Sensibilisation du public

30. Les enseignements tirés de nombreux projets ont montré l'impact crucial de l'élaboration et de la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public qui : facilitent l'adoption des mesures de réglementation requises et des politiques associées ; s'adressent aux différentes parties prenantes par l'intermédiaire de divers médias pour favoriser leur adhésion et leur appropriation afin d'assurer les réalisations du PGEH et la transition vers des technologies à faible PRP ; transmettent des informations sur les solutions de remplacement à haut rendement énergétique de manière claire ; et assurent le succès à long terme du projet et contribuent à la durabilité des résultats du projet.

II. Résumé des informations des rapports d'achèvement des projets individuels

II.1 Vue d'ensemble des informations des rapports d'achèvement des projets individuels

31. Sur un total de 1 867 projets d'investissement achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 866 RAP, un RAP restant en suspens, comme le montre le tableau 3 et la liste de l'annexe IV du présent document.

Tableau 3. RAP remis pour des projets d'investissement

Agence	Achevés	Reçus avant la 94 ^e réunion	Reçus après la 94 ^e réunion	En suspens
Canada	2	2	0	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	20	0	0
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD	899	899	0	0
ONUDI	454	453	0	1
Banque mondiale	458	458	0	0
Total	1 867	1 866	0	1

32. Sur les 1 283 projets ne portant pas sur des investissements achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 282 RAP, un RAP restant en suspens, comme le montre le tableau 4 et la liste de l'annexe IV du présent document. En outre, il existe un RAP en suspens ne portant pas sur des investissements qui doit faire l'objet d'une décision en 2025 et qui figure à l'annexe V du présent document.

Tableau 4. RAP remis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Achevés	Reçus avant la 94 ^e réunion	Reçus après la 94 ^e réunion	En suspens
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	62	0	0
Japon	17	17	0	0
PNUD	301	301	0	0
PNUE	512	512	0	0
ONUDI	163	162	0	1
Banque mondiale	44	44	0	0

Agence	Achevés	Reçus avant la 94 ^e réunion	Reçus après la 94 ^e réunion	En suspens
Autres	93	93	0	0
Total	1 283	1 282	0	1

33. Aucun rapport d'achèvement de projet individuel n'a été soumis pour examen lors de la présente réunion.

III. Compte rendu sur l'intégration des questions de genre dans les rapports d'achèvement des projets

34. Parmi les huit RAP examinés dans le cadre du présent rapport consolidé, seuls six projets pour accords pluriannuels ont été approuvés après la 84^e réunion⁴, à partir de laquelle il est obligatoire d'inclure la dimension de genre dans les remises de projets.

35. Le nouveau format universel des RAP,⁵ approuvé dans la décision 94/5, comprend une nouvelle section consacrée au genre. Celui-ci facilitera l'établissement des futurs rapports de mise en œuvre de la politique opérationnelle du Fonds multilatéral en matière d'intégration de la dimension de genre, telle qu'elle est définie dans la décision 92/40, une fois que la fonctionnalité d'établissement de rapports en ligne sera disponible dans le système de gestion des connaissances. Entre-temps, les agences utilisent le format existant, en se servant de la section des commentaires pour rendre compte de la mise en œuvre de la politique opérationnelle en matière de genre.

36. Une agence a indiqué que la participation des femmes aux activités dans les secteurs de la climatisation et de la réfrigération et de l'entretien des systèmes de réfrigération avait été jugée digne d'éloges et reconnue au niveau national.

37. Les rapports sur le genre devraient s'améliorer lorsque davantage de projets approuvés après la 84^e réunion seront achevés, car les agences rendront compte de ces projets conformément aux décisions 84/92 et 92/40 dans le but de mettre en œuvre la politique opérationnelle en matière de genre.

IV. RECOMMANDATION

38. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) de prendre note du rapport global d'achèvement de projet de 2024 (RAP) (partie II), contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/22 ;
- (b) de demander :
 - (i) aux agences bilatérales et d'exécution de remettre, à la 96^e réunion du Comité exécutif, les rapports d'achèvement des projets (RAP) pour accords pluriannuels et des projets individuels en suspens ou d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pu être remis ;
 - (ii) aux agences d'exécution principales et coopérantes de continuer à coordonner étroitement leur travail en mettant la dernière main aux parties des rapport d'achèvement de projet qui leurs incombent, pour faciliter la remise des rapports

⁴ Depuis cette réunion, les projets doivent aborder les questions de genre conformément à la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de l'égalité des sexes, approuvée par la décision 84/92. Pour obtenir des renseignements actualisés, voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/51 et la décision 92/40.

⁵ Annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/67.

par l'agence d'exécution principale en temps voulu ;

- (iii) aux agences bilatérales et d'exécution de s'assurer, lors de la saisie des données pour les remises de rapports d'achèvement de projet, de l'inclusion des informations pertinentes et utiles, dont les informations relatives au genre, et de la communication des enseignements tirés et des raisons des retards de mise en œuvre des projets pour leur utilisation dans les améliorations futures de la conception et la mise en œuvre des projets ; et
- (c) d'inviter toutes les parties qui participent à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des enseignements tirés des RAP, le cas échéant.

Annexe I

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS
REÇUS APRÈS LA 94^e RÉUNION ET PRIS EN COMPTE DANS LE
RAPPORT GLOBAL D'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE L'ANNÉE 2024 (Partie II)**

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Agence principale	Agence coopérante
1.	Barbade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD
2.	Congo	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
3.	Côte d'Ivoire	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
4.	Guinée équatoriale	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
5.	Grenade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI
6.	Libye	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI	
7.	Macédoine du Nord	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	ONUDI	
8.	Viet Nam	Plan d'élimination des HCFC (phase II)	BIRD	Japon

Annexe II

RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS EN SUSPENS DEVANT ÊTRE REMIS À LA 96^e RÉUNION

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Date finale d'achèvement	Agence principale	Agence coopérante
1.	Iraq	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc. 21	PNUE	ONUDI
2.	Koweït	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Juin 22	PNUE	ONUDI
3.	Mozambique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Juin 23	PNUE	ONUDI
4.	Niger	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc. 22	ONUDI	PNUE
5.	Philippines	Plan d'élimination des HCFC (phase II)	Déc. 23	ONUDI	
6.	Afrique du Sud	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Déc. 23	ONUDI	

Annexe III

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS POUR ACCORDS PLURIANNUELS EN
SUSPENS
DUS PAR DÉCISION EN 2025**

	Pays	Secteur/titre de l'accord pluriannuel	Agence principale	Agence coopérante	Date finale d'achèvement	Date prévue de remise du RAP	Décision
1.	Argentine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI	Italie	Déc. 24	Juin 25	92/31(e)(i)
2.	Burundi	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Déc. 24	Juin 25	93/36 a)
3.	Dominique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE		Déc. 24	Juin 25	93/14 b)
4.	Indonésie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD	BIRD		Deuxième réunion de 2025	92/24 a)
5.	Jordanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	BIRD	ONUDI	Déc. 24	Juin 25	93/15 b) et 93/16 b)
6.	Mali	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD	Déc. 24	Juin 25	92/24 a)
7.	Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI	PNUE/ Allemagne/ Italie/Espagne	Déc. 24	Deuxième réunion de 2025	90/46 b) et 92/24 a)
8.	Pakistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI	PNUE		Première réunion de 2025	88/72 b) et 92/15 b)
9.	Saint-Kitts-et-Nevis	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	PNUD	Juin 24	Déc. 24	93/36 a)
10.	Soudan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	ONUDI		Déc. 24	Juin 25	88/60 a), 91/14 b) iv), et 93/15 b) ii)
11.	Suriname	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE	ONUDI	Juin 24	Première réunion de 2025	92/32 c)

Annexe IV

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS INDIVIDUELS EN SUSPENS
DEVANT ÊTRE REMIS À LA 96^e RÉUNION**

	Pays	Code	Agence	Date finale d'achèvement	Titre du projet
1.	Iraq	IRQ/REF/57/INV/07	ONUDI	Juin 21	Remplacement du réfrigérant CFC-12 par de l'isobutane et de l'agent de gonflement pour mousse CFC-11 par du cyclopentane dans les réfrigérateurs domestiques et congélateurs bahuts fabriqués par Light Industries Company
2.	Arabie saoudite	SAU/REF/76/DEM/28	ONUDI	Mars 2023	Projet de démonstration pour la promotion de l'utilisation de frigorigènes à base de HFO à faible potentiel de réchauffement de la planète dans le secteur de la climatisation des pays à température ambiante élevée

Annexe V

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DES PROJETS INDIVIDUELS EN SUSPENS
DUS PAR DÉCISION EN 2025**

Pays	Intitulé du projet	Agence principale	Agence coopérante	Date finale d'achèvement	Date prévue de remise du RAP	Décision
Maldives	Activités supplémentaires convenues pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien (décision 89/6(b) (MDV/REF/91/TAS/38)	PNUE		Juin 25	Deuxième réunion de 2025	91/60(b) et 93/20(b)